

Mémento

Logement locatif social

A venir au **1er janvier 2022** sous réserve de la publication de l'arrêté
- Actualisation sur www.hlm.coop



Les plafonds de ressources

Les données ci-dessous seront en vigueur au **1er janvier 2022**, sur la base du revenu fiscal de référence n-2 en euros figurant sur les avis d'imposition de chaque personne vivant au foyer ou de l'année n-1 lorsque les ressources concernées ont diminué d'au minimum 10 % par rapport à l'année n-2. Cette diminution des ressources doit être justifiée par tous moyens, à l'exception d'attestation sur l'honneur.

Pour tout détail sur le calcul des ressources des ménages, le texte de référence est [l'arrêté du 29 juillet 1987](#). L'arrêté du 28 décembre 2018 intègre les personnes en situation de handicap dans la description des catégories de ménages.

Est considéré comme jeune ménage un couple dont la somme des âges révolus des deux conjoints le composant est au plus égale à cinquante-cinq ans. La personne en situation de handicap au sens du présent arrêté est celle titulaire de la carte « mobilité inclusion » portant la mention « invalidité » prévue à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles.

	PLAI			PLUS			PLS		
	Paris & lim.	Reste IDF	Autres régions	Paris & lim.	Reste IDF	Autres régions	Paris & lim.	Reste IDF	Autres régions
Personne seule	13 378	13 378	11 627	24 316	24 316	21 140	31 611	31 611	27 482
2 personnes sans personne à charge (hors jeune ménage)	21 805	21 805	16 939	36 341	36 341	28 230	47 243	47 243	36 699
3 personnes ou personne seule + 1 personne à charge ou jeune ménage	28 583	26 211	20 371	47 639	43 685	33 949	61 931	56 791	44 134
4 personnes ou personne seule + 2 personnes à charge	31 287	28 780	22 666	56 878	52 328	40 985	73 941	68 026	53 281
5 personnes ou personne seule + 3 personnes à charge	37 218	34 072	26 518	67 673	61 945	48 215	87 975	80 529	62 680
6 personnes ou personne seule + 4 personnes à charge	41 884	38 340	29 887	76 150	69 708	54 338	98 995	90 620	70 639
Par personne supplémentaire	4 666	4 270	3 333	8 486	7 767	6 061	11 032	10 097	7 879